

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CITOYEN SAUVETEUR – PSC

Versailles, le 26 mai 2026

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 portant habilitation de la Direction générale de l'enseignement scolaire pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le certificat de condition d'exercice délivré au Recteur de l'académie de Versailles, en date du 18 août 2023, prorogé le 4 septembre 2025 ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° 078-25-1520-1-PV-1, établi en date du mardi 26 mai 2026 ;

La Directrice générale de l'enseignement scolaire, déclarant que

Monsieur Pierre SCHÜSSLER,
né le 7 mai 2009 à KARLSRUHE (99-ALLEMAGNE),

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen sauveteur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **Monsieur Pierre SCHÜSSLER** le présent certificat de compétences

Par délégation,
Le Recteur de l'Académie de Versailles
Étienne CHAMPION

